

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20 H 20

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel VERHEYDE

Modérateur : M. Jean-Paul DAVID

Communication :

Dans le cadre du Salon de l'AMIF (Association des Maires d'Ile de France), Jacques JP MARTIN, Maire de Nogent-sur-Marne, a signé ce matin une convention avec GrDF prévoyant une subvention de 3 000 € pour l'acquisition d'une nouvelle Navette Municipale accessible au PMR (personne à mobilité réduite) et propulsée au GNV.

Il faut souligner que la participation de GrDF pour l'acquisition de ce type de véhicule est une première au plan national.

Ce nouveau véhicule plus économique et moins polluant remplacera l'actuelle navette qui a parcouru près de 190 000 km dans les rues de Nogent et cela depuis 2006.

Depuis près de 10 ans et dans le cadre de l'agenda 21, la Ville privilégie l'acquisition de véhicules à faibles émissions de CO2 et nous disposons donc actuellement de 4 véhicules électriques et de 3 véhicules GNV et d'une station d'approvisionnement.

Afin de limiter de façon encore plus importante les rejets en CO2, nous envisageons dès 2017 d'alimenter nos véhicules GNV en bio GNV permettant 80 % de réduction des émissions de CO2.

D'autre part, afin d'encourager les particuliers à s'équiper en véhicules GNV, nous étudions la possibilité de rendre accessible au public notre station GNV située rue Jean Monnet.

Enfin, concernant l'aspect sécurité, la technologie GNV est homologuée pour l'accès au parking souterrain contrairement à l'ancienne technologie GPL et présente toutes les garanties.

17/30 REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS – BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET GENERAL

Le conseil municipal, par 34 voix pour dont 5 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent, Alternative pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent), 1 voix contre (Alternative pour Nogent)

Reprend par anticipation les résultats 2016 Budget Général comme suit :

1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31 DECEMBRE 2016	6 807 498,86 €
Affectation obligatoire	/
Solde disponible affecté comme suit :	
• affectation complémentaire en réserves (cpt 1068)	3 472 023,11 €
• affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 335 475,76 €

2) RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2016 –	-396 282,52 €
Déficit à reporter (ligne 001)	-396 282,52 €
3) SOLDE DES RESTES A REALISER	3 075 740,59 €

17/31 REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS – BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Le conseil municipal, à l'unanimité

Reprend par anticipation les résultats du Budget Annexe des Parkings 2016 comme suit :

1) RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2016	148 325,40
Affectation obligatoire	-
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (cpt 1068)	
affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	148 325,40
2) RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016	851 796,02
3) RESTES A REALISER	-

17/32 EXERCICE 2017 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, par 31 voix pour dont 5 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent), 4 voix contre (Alternative pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent),

Vote, chapitre par chapitre, le Budget Primitif de l'exercice 2017 – Budget Principal comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES
VOTE PAR CHAPITRE

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
013	ATTENUATION DE CHARGES	400 000,00	31 dt 5 pouvoirs	4	
70	PRODUITS DES SERVICES	4 495 668,89	31 dt 5 pouvoirs	4	
73	IMPOTS ET TAXES	39 362 958,00	31 dt 5 pouvoirs	4	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 389 747,40	31 dt 5 pouvoirs	4	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	1 312 484,00	31 dt 5 pouvoirs	4	
76	PRODUITS FINANCIERS	67 825,92	31 dt 5 pouvoirs	4	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	167 441,09	31 dt 5 pouvoirs	4	
042	OPERATIONS D'ORDRE	100 000,00	31 dt 5 pouvoirs	4	
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 335 475,76	31 dt 5 pouvoirs	4	
	TOTAL GENERAL	55 631 601,06			

BUDGET PRIMITIF 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES
VOTE PAR CHAPITRE

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 242 720,23	31 dt 5 pouvoirs	4	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	23 101 447,00	31 dt 5 pouvoirs	4	
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 355 063,86	31 dt 5 pouvoirs	4	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	14 285 391,50	31 dt 5 pouvoirs	4	
66	CHARGES FINANCIERES	755 710,19	31 dt 5 pouvoirs	4	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	214 491,00	31 dt 5 pouvoirs	4	
022	DEPENSES IMPREVUES	309 401,82	31 dt 5 pouvoirs	4	
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	3 097 456,75	31 dt 5 pouvoirs	4	
042	OPERATIONS D'ORDRE	1 269 918,71	31 dt 5 pouvoirs	4	
	TOTAL GENERAL	55 631 601,06			

BUDGET PRIMITIF 2017

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES
VOTE PAR CHAPITRE AVEC REPORTS

CHAP.	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
13	SUBVENTIONS	2 865 179,00	31 dt 5 pouvoirs	4	
16	EMPRUNTS ET DETTES	4 500 000,00	31 dt 5 pouvoirs	4	
10	DOTATIONS ET FONDS PROPRES	2 190 483,00	31 dt 5 pouvoirs	4	
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	3 472 023,11	31 dt 5 pouvoirs	4	
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 209,00	31 dt 5 pouvoirs	4	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 900,00	31 dt 5 pouvoirs	4	
024	PRODUITS DE CESSIONS	1 455 000,00	31 dt 5 pouvoirs	4	
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	272 500,00	31 dt 5 pouvoirs	4	
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 097 456,75	31 dt 5 pouvoirs	4	
040	OPERATIONS D'ORDRE	1 269 918,71	31 dt 5 pouvoirs	4	
	TOTAL GENERAL	19 133 669,57			

BUDGET PRIMITIF 2017

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES
VOTE PAR CHAPITRE AVEC REPORTS

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	238 123,20	31 dt 5 pouvoirs	4	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	727 431,10	31 dt 5 pouvoirs	4	
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	2 406 606,86	31 dt 5 pouvoirs	4	
23	TRAVAUX	12 529 235,43	31 dt 5 pouvoirs	4	
16	EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES	2 202 022,00	31 dt 5 pouvoirs	4	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 900,00	31 dt 5 pouvoirs	4	
020	DEPENSES IMPREVUES	251 568,46	31 dt 5 pouvoirs	4	
45	TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS	272 500,00	31 dt 5 pouvoirs	4	
040	OPERATIONS D'ORDRE	100 000,00	31 dt 5 pouvoirs	4	
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	396 282,52	31 dt 5 pouvoirs	4	
	TOTAL GENERAL	19 133 669,57			

Adopte, le Budget Primitif de l'exercice 2017 – Budget Principal – comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	19 133 669,57	19 133 669,57
FONCTIONNEMENT	55 631 601,06	55 631 601,06
TOTAL	74 765 270,63	74 765 270,63

17/33 EXERCICE 2017 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Le conseil municipal, par 31 voix pour dont 5 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent), 3 voix contre (Alternative pour Nogent), 1 abstention (Progrès et solidarité pour Nogent)

Vote, chapitre par chapitre, le Budget Primitif de l'exercice 2017 – Budget Annexe des parkings, comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE PARKINGS					
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES					
VOTE PAR CHAPITRE					
CHAP.	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES	170 000,00	31 dt 5 pouvoirs	3	1
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 500,00	31 dt 5 pouvoirs	3	1
002	RESULTAT REPORTE	148 325,44	31 dt 5 pouvoirs	3	1
	TOTAL GENERAL	336 825,44			
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES					
VOTE PAR CHAPITRE					
CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	31 322,00	31 dt 5 pouvoirs	3	1
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	91 720,12	31 dt 5 pouvoirs	3	1
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00	31 dt 5 pouvoirs	3	1
66	CHARGES FINANCIERES	156 703,75	31 dt 5 pouvoirs	3	1
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	68 000,00	31 dt 5 pouvoirs	3	1
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	31 dt 5 pouvoirs	3	1
042	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	18 579,57	31 dt 5 pouvoirs	3	1
	TOTAL GENERAL	366 825,44			
BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE PARKINGS					
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES					
VOTE PAR CHAPITRE					
CHAP.	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	500,00	31 dt 5 pouvoirs	3	1
040	OPERATIONS D'ORDRE	18 579,53	31 dt 5 pouvoirs	3	1
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	851 796,02	31 dt 5 pouvoirs	3	1
	TOTAL GENERAL	870 875,55			
BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE PARKINGS					
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					
VOTE PAR CHAPITRE					
CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	31 dt 5 pouvoirs	3	1
23	TRAVAUX	757 235,02	31 dt 5 pouvoirs	3	1
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	108 757,96	31 dt 5 pouvoirs	3	1
020	DEPENSES IMPREVUES	4 882,57	31 dt 5 pouvoirs	3	1
	TOTAL GENERAL	870 875,55			

Adopte le Budget Primitif de l'exercice 2017 – Budget Annexe des Parkings – comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	870 875,55	870 875,55
FONCTIONNEMENT	336 825,44	336 825,44
TOTAL	1 207 700,99	1 207 700,99

17/34 EXERCICE 2017 – VOTE DES TAUX DES IMPOSITIONS DIRECTES LOCALES

Le conseil municipal, par 32 voix pour dont 5 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent), 3 abstentions (Alternative pour Nogent),

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

Taxes	Taux 2016	Taux 2017
Habitation	23,79%	23,79%
Foncier Bâti	19,72%	19,72%
FNB	74,03%	74,03%

Fixe le produit fiscal attendu pour l'exercice 2017 comme suit :

Taxes	Taux 2016	Coefficient de variation		Taux de référence	Bases 2017	Taux 2017	Produit 2017
Habitation	23,79	Produit estimé		23,79	74 736 000	23,79	17 779 694
Foncier B	19,72	29 106 177	1,000000	19,72	57 295 000	19,72	11 298 574
FNB	74,03	29 016 177		74,03	37 700	74,03	27 909
		Produit taux constants					

PRODUIT FISCAL BUDGET 2017 29 106 177

Le produit des allocations compensatrices est arrêté comme suit :

Taxe d'habitation	503 030
Taxe foncier bâti : personnes de condition modeste	3 223
Exonération de longue durée (logements sociaux)	6 630
Taxe foncier non bâti	337
Dotation unique spécifique (TP)	8 631

17/35 EXERCICE 2017 – ADMISSION EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRECOUVRABLES – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte en non-valeur, au Budget Principal, les sommes figurant sur les états dressés par Mme la Trésorière Principale et s'élevant, à la date du 21 février 2017, à la somme de 35 440,37 €

Les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice 2017 – Chapitre 65 – Article 6541.

17/36 EXERCICE 2017 – ADMISSION EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRECOUVRABLES – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte en non-valeur, au Budget Annexe des Parkings ; les sommes figurant sur les états dressés par Mme la Trésorière Principale et s'élevant, à la date du 21 février 2017 à la somme de 468,90 €

Les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice 2016 – Chapitre 65 – Article 6541.

17/37 EXERCICE 2017 – COMPENSATIONS FINANCIERES POUR CONTRAINTES DE SERVICE PUBLIC ALLOUEES AUX DELEGATAIRES

Le conseil municipal, par 32 voix pour dont 5 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent), 3 voix contre (Alternative pour Nogent),

Attribue au titre de l'exercice 2017 une contribution financière aux délégataires suivants :

ESPACEO - Centre Nautique (Activités nautiques)	1 581 000,00 €
INDIGO – Stationnement	320 946,00 €
Le Jardin des Lutins et Mandarine (Les Petits Chaperons Rouges)	370 000,00 €
Crèche Moulin de Beauté (La Maison Bleue)	310 000,00 €
Estimation pour renouvellement délégation de gestion des structures multi-accueil	180 000,00 €

Les crédits nécessaires au règlement de ces dotations sont inscrits au budget de l'exercice 2017 – Chapitres 65.

17/38 EXERCICE 2017 – SUBVENTIONS ALLOUEES EN FAVEUR DU CCAS ET DE LA REGIE PERSONNALISEE SCENE WATTEAU

Le conseil municipal, à l'unanimité

Attribue au titre de l'exercice 2017 aux établissements suivants :

Centre Communal d'Action Sociale	856 000,00 €
Scène Watteau/Pavillon Baltard	600 000,00 €

Les crédits nécessaires au règlement de ces dotations sont inscrits au budget de l'exercice 2017 – Chapitre 65.

17/39 EXERCICE 2017 – SUBVENTIONS ALLOUEES EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS A CARACTERE SCOLAIRE, CULTUREL, SPORTIF ET SOCIAL

Le conseil municipal, (ne prennent pas part au vote M. RASQUIN et M. EYCHENNE)

Attribue au titre de l'exercice 2017 aux associations, à caractère scolaire, culturel, sportif, social, les dotations telles que figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2017				
VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS				
LIBELLE	DOTATIONS	POUR	CONTRE	ABST.
AUTRES ASSOCIATIONS	22 650,00	Unanimité		
ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL	182 975,00			
ASSOCIATIONS A CARACTERE PATRIOTIQUE	3 250,00			
ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	441 465,00			
ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF	258 625,00			
ASSOCIATIONS A CARACTERE EDUCATIF	125 767,50	30 dt 5 pouvoirs	3	
ASSOCIATIONS SPORT SCOLAIRE	3 000,00	Unanimité		
TOTAL GENERAL	1 037 732,50			

Les crédits nécessaires au règlement de ces dotations sont inscrits au budget de l'exercice 2017 – Chapitre 65.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions ou les avenants aux conventions de partenariat avec les associations dont le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €.

Chaque association bénéficiaire d'une subvention devra adresser à la clôture de son exercice comptable un exemplaire de son bilan et compte de résultat auquel se rapporte la dotation allouée.

17/40 EXERCICE 2017 – AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE EN MATIERE D'EMPRUNT

Le conseil municipal, à l'unanimité

Le Conseil Municipal donne délégation à M. le Maire pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les conditions et limites ci-après définies.

A la date du 1^{er} janvier 2017, l'encours de la dette - Budget Général, Budget Annexe des Parkings - présentait les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette : 26 322 893,29 €

* 22 736 577,05 € d'encours de dette classée 1-A soit 86,40% répartis en 18 contrats

* 3 586 316,24 € classés en 1-E soit 13,60 % réparti en 1 contrat

Au titre du Budget Général :

- Encours de dette : 22 795 768,29 € dont :
- 19 209 452,05 € classés en 1-A soit 84,27% répartis en 17 contrats
- 3 586 316,24 € classés en 1-E soit 15,73 % réparti en 1 contrat

Au titre du Budget Annexe des Parkings :

- Encours de dette : 3 527 125,00 € classés en 1-A soit 100% répartis en 1 contrat,

Le Conseil Municipal définit sa politique d'endettement comme suit :

- Encours de la dette supplémentaire envisagée pour l'année 2017 : 4 500 000 € maximum, dont :
- 100% de la dette classée en 1-A

Compte-tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la commune de Nogent sur Marne, souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée, et pour réaliser tout investissement dans la limite des sommes inscrites au budget, le Maire de Nogent sur Marne reçoit délégation, dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, pour recourir à des produits de financement qui pourront être :

- du taux fixe simple
- du taux variable simple
- un échange de taux fixe contre taux variable ou inversement
- un échange de taux structuré contre un taux variable ou taux fixe (sens unique)
- du taux variable simple plafonné (CAP) ou encadré (tunnel)

L'index de référence du ou des contrat(s) d'emprunt(s) sera :

- L'Euribor
- le T4M
- le TAM
- l'Eonia

L'assemblée délibérante autorise le ou les produit(s) de financement pour le présent exercice budgétaire pour un montant maximum de 4 500 000 €.

La durée du ou des produit(s) de financement ne pourra excéder 25 ans et une mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés sera effectuée.

L'assemblée délibérante donne délégation à M. le Maire de Nogent sur Marne et l'autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents
- à définir le type d'amortissement
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement
- de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le Conseil Municipal sera tenu informé du ou des emprunt (s) contracté (s) dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

17/41 CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'ETUDES AVEC LA SPL "MARNE AU BOIS AMENAGEMENT"

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le projet de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage à passer avec la Société Publique Locale « Marne au Bois Aménagement » pour la réalisation d'étude pour la faisabilité de l'aménagement pour les secteurs « Marché du centre », 36 boulevard Gallieni et l'ilot Stalingrad / Châteaudun.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

Inscrit la rémunération du mandataire et le prix des études, s'élevant à 27 338 € H.T, au budget communal.

17/42 CESSION DES BAUX COMMERCIAUX DES LOCAUX A USAGE DE BOWLING PAR LA SOCIETE CONSORTIUM SPORTIF DE BOWLING AU PROFIT DE MADAME RABIA KRIM ET DE LA SOCIETE KYDI

Le conseil municipal, à l'unanimité (M. Jean-Paul DAVID ne prend pas part au vote)

Approuve les cessions des baux commerciaux passés avec la Société « Consortium Sportif de Bowling » portant sur les locaux dénommés « grand local » et « petit local » situés au rez-de-chaussée du Centre Nautique - Square Tino Rossi, 8 rue du Port à Nogent-sur-Marne, au profit des cessionnaires, Madame Rabia KRIM, agissant tant en son nom personnel qu'au nom et pour le compte de la société KYDI, dont elle est la gérante et la Société KYDI.

Agrée les cessionnaires, Madame Rabia KRIM et la Société KYDI (annexe n°1).

Atteste que le loyer annuel en principal hors charges et hors taxes pour les locaux dénommés « Grand Local » et « Petit Local » sera, respectivement à la date de la cession définitive du fonds de commerce de 85 000 € et de 9 678,48 € (annexe n°2).

Autorise le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer les documents suivants, à savoir l'attestation de loyer et la lettre d'agrément.

17/43 ACTUALISATION DES DENOMINATIONS DE CERTAINS GRADES DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, à l'unanimité

Décide que le tableau des effectifs de la commune de Nogent-sur-Marne est modifié afin d'être en adéquation avec la nouvelle organisation des carrières telle que mise en place par le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations.

Décide d'appliquer les nouvelles dénominations des grades et fusions présentées ci-dessous :

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Ancienne dénomination et ancienne échelle de rémunération	Nouvelle dénomination et nouvelle échelle de rémunération	Nombre de postes	Nombre de postes
---	---	------------------	------------------

		avant la fusion	à ce jour
Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe – Echelle 3	Adjoint administratif territorial – Echelle C1	45	45
Adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe – Echelle 4 Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe – Echelle 5	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe – Echelle C2	19 10	29
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe – Echelle 6	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe – Echelle C3	7	7

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Ancienne dénomination et ancienne échelle de rémunération	Nouvelle dénomination et nouvelle échelle de rémunération	Nombre de postes avant la fusion	Nombre de postes à ce jour
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe – Echelle 3	Adjoint technique territorial – Echelle C1	207	207
Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe – Echelle 4 Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe – Echelle 5	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe – Echelle C2	16 25	41
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe – Echelle 6	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe – Echelle C3	18	18

Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine

Ancienne dénomination et ancienne échelle de rémunération	Nouvelle dénomination et nouvelle échelle de rémunération	Nombre de postes avant la fusion	Nombre de postes à ce jour
Adjoint territorial du patrimoine de 2 ^{ème} classe – Echelle 3	Adjoint territorial du patrimoine – Echelle C1	8	8
Adjoint territorial du patrimoine de 1 ^{ère} classe – Echelle 4 Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe – Echelle 5	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe – Echelle C2	1 0	1
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère}	Adjoint territorial du patrimoine principal de	1	1

classe – Echelle 6	1 ^{ère} classe – Echelle C3		
--------------------	--------------------------------------	--	--

Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation

Ancienne dénomination et ancienne échelle de rémunération	Nouvelle dénomination et nouvelle échelle de rémunération	Nombre de postes avant la fusion	Nombre de postes à ce jour
Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe – Echelle 3	Adjoint territorial d'animation – Echelle C1	68	68
Adjoint territorial d'animation de 1 ^{ère} classe – Echelle 4	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe – Echelle C2	1	3
Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe – Echelle 5		2	
Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe – Echelle 6	Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe – Echelle C3	5	5

Cadre d'emplois des ATSEM

Ancienne dénomination et ancienne échelle de rémunération	Nouvelle dénomination et nouvelle échelle de rémunération	Nombre de postes avant la fusion	Nombre de postes à ce jour
Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles – Echelle 4	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles – Echelle C2	2	9
Agent spécialisé de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles – Echelle 5		7	
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles – Echelle 6	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles – Echelle C3	4	4

Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux

Ancienne dénomination et ancienne échelle de rémunération	Nouvelle dénomination et nouvelle échelle de rémunération	Nombre de postes avant la fusion	Nombre de postes à ce jour
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe – Echelle 4	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe – Echelle C2	14	18
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe – Echelle 5		4	

Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe – Echelle 6	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe – Echelle C3	1	1
---	--	---	---

17/44 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, à l'unanimité

Décide de supprimer au tableau des effectifs :

- Trois postes d'adjoint administratif à temps complet,
- Un poste d'agent de salubrité à temps complet,
- Un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet, à hauteur de 7 heures hebdomadaires,
- Cinq postes d'adjoint technique à temps complet,
- Cinq postes d'adjoint technique à temps non complet, à hauteur de 27 heures hebdomadaires,
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet, à hauteur de 25 heures hebdomadaires,
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet, à hauteur de 26 heures hebdomadaires,
- Deux postes d'éducateur des activités physiques et sportives à temps non complet, à hauteur de 2 heures hebdomadaires,
- Trois postes d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet
- Un contrat unique d'insertion à hauteur de 30 heures hebdomadaires,

Décide de créer au tableau des effectifs :

- Deux emplois d'animateurs à temps complet
- Trois postes d'adjoint administratif principal de 2^{nde} classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet, à hauteur de 15 heures hebdomadaires,
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet, à hauteur de 22 heures hebdomadaires
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet, à hauteur de 10 heures hebdomadaires
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet, à hauteur de 8 heures hebdomadaires
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet, à hauteur de 15 heures 50 hebdomadaires
- Un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps non complet, à hauteur de 4 heures hebdomadaires,
- Un contrat unique d'insertion à hauteur de 35 heures hebdomadaires

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

17/45 LOGEMENTS DE FONCTION – MODIFICATION DES MODALITES D'ATTRIBUTION

Le conseil municipal, à l'unanimité

Abroge les délibérations n°04-208 du 13 décembre 2004, n°06/84 du 29 mai 2006, n°07/10 du 29 janvier 2007, n°07/199 du 25 septembre 2007, n° 08/21 du 4 février 2008, n°09/180 du 16 novembre 2009, n°12/65 du 30 avril 2012, n°14/137 du 7 juillet 2014 et n°14/177 du 7 octobre 2014 relatives à la liste des emplois communaux pour lesquels un logement peut être attribué.

Décide de fixer la liste des emplois bénéficiaires d'une concession de logement pour nécessité absolue de service comme suit :

- Gardien de l'Hôtel de Ville,
- Gardien de l'école Victor Hugo,
- Gardien de l'école Galliéni,
- Gardien de l'école Guy Moquet,
- Gardien de l'école primaire Val de Beauté,
- Gardien du gymnase Galliéni,
- Gardien de la Salle Emile Zola

Décide de fixer la liste des emplois bénéficiaires d'une concession d'occupation précaire avec astreinte comme suit :

- Directeurs Généraux Adjointes des Services, soumis à des astreintes hebdomadaires régulières et de la nécessité pour eux d'être à disposition permanente et immédiate de la collectivité,
- Emploi d'appariteur qui, en raison de ses anciennes fonctions de gardien du groupe scolaire Léonard de Vinci, réalise des astreintes de week-end afin d'assurer la surveillance de l'établissement et la sortie des containers.

Détermine les logements affectés aux concessions pour nécessité absolue de service et aux concessions d'occupation précaire avec astreintes conformément au tableau annexé à la présente.

Des décisions individuelles d'attribution seront élaborées soit sous forme d'un arrêté de concession de logement pour nécessité absolue de service, soit sous forme d'une convention d'occupation précaire.

La concession pour nécessité absolue de service est octroyée à titre gratuit à l'exception des charges locatives courantes et des taxes et impôts qui incombent à l'agent logé.

La concession d'occupation précaire avec astreintes est consentie moyennant le versement d'une redevance d'occupation équivalente à 50% de la valeur locative réelle du logement. Les charges locatives courantes, les impôts et taxes incombent à l'agent logé.

Fixe la liste des logements mis à disposition des instituteurs dans le tableau ci-annexé.

17/46 REPARTITION INTERCOMMUNALE DES FRAIS DE SCOLARITE POUR LES ETABLISSEMENTS DU 1ER DEGRE – ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Le conseil municipal, à l'unanimité

Décide de reconduire les accords particuliers pour les frais de scolarité intercommunaux pour l'année scolaire 2016/2017.

Décide de fixer, pour les autres communes, Boissy-Saint-Léger, Chelles, Joinville, le Perreux-sur-Marne, Créteil, Fontenay, Joinville, Maisons-Alfort, Le Perreux-sur-Marne, Saint-Mandé et Vincennes, le montant des frais de scolarité pour l'année 2016/2017 à la somme de 912 € par enfant.

Inscrit la recette correspondante au chapitre 74 rubrique 213 nature 7474 intitulée " subventions et participations " du budget communal de l'exercice en cours.

Prévoit que la dépense, pour les enfants de Nogent scolarisés dans les communes d'accueil, ne saurait dépasser, au titre de la réciprocité, la somme de 912 € par enfant pour l'année scolaire 2016/2017, sauf pour les Ulis, unités localisées pour l'inclusion scolaire.

Impute la dépense correspondante à la fonction 65 rubrique 213 nature 6558, intitulée " autres contributions obligatoires " du budget de l'exercice en cours.

17/47 ORGANISATION DU SALON DE L'ARTISANAT ET DES METIERS D'ART : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES TARIFS DE LOCATION DE STAND ET DE PUBLICITE

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le règlement intérieur du Salon de l'Artisanat et des Métiers d'Art.

Décide de fixer les tarifs des stands à compter de 2017 comme suit :

Grande salle			
stand		Stand d'angle	
3mx2m	180€	3mx2m	220€
4mx2m	270€	4mx2m	330€
6mx2m	360€	6mx2m	440€
Hall			
Stand		Stand d'angle	
3mx2m	180€	3mx2m	220€
		4mx2m	330€
La galerie			
stand		Stand d'angle	
3mx2m	150€	3mx2m	180€
6mx2m	300€	6mx2m	360€

Décide d'ouvrir à la publicité les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} de Couverture du catalogue SAMA et de fixer les tarifs applicables comme suit :

- 2^{ème} et 3^{ème} : 500 € HT
- 4^{ème} : 700 € HT

17/48 DENOMINATION DES DEUX ESPACES PUBLICS CREEES AU SEIN DU PROJET URBAIN NOGENT/BALTARD, « ALLEE VICTOR BALTARD » ET « PARVIS DE LA GARE NOGENT/BALTARD »

Le conseil municipal, à l'unanimité

Décide de dénommer la future place « Parvis de la gare Nogent/ Baltard » et le futur axe de desserte du Pavillon Baltard « Allée Victor Baltard ».

17/49 COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

COMMANDE PUBLIQUE

- CONTRAT avec la société ARTS ET SPECTACLES sise Tour Europa 132 à Thiais (94532) pour l'organisation d'un concert intitulé « tribute Pink Floyd » le 21 juin 2017, le prix de cette prestation étant de 3 500 € TTC. (n°17-51 du 20 février 2017)

- CONTRAT avec l'association VERSTRAETE CREATION domiciliée 26 rue Gérard Philippe à Fontenay-sous-Bois (94120) pour une animation « jonglage et clown » lors de la Chasse aux Œufs organisée le 15 avril 2017, le prix de cette prestation étant de 650 € TTC. (n° 17-53 du 22 février 2017)
- CONTRAT avec la Sarl TOHU BOHU sise 8 place de l'Europe à Hérouville Saint Clair (14200) pour une représentation du spectacle « les 7 gueules du dragon », le 17 juin 2017 à la bibliothèque municipale, le prix de cette prestation étant de 820 € TTC. (n° 17-55 du 23 février 2017)
- CONVENTION avec l'auto-entreprise Anne-Marie Blessig domiciliée 36 rue de Coulmiers à Nogent-sur-Marne pour l'organisation d'un stage de préparation au brevet des collèges destiné à 10 jeunes bénéficiaires du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, le coût de cette prestation étant de 750 € TTC. (n° 17-57 du 24 février 2017)
- CONTRAT avec la société ATELIER DU VINCENT sise 11 rue Voltaire à Reims (51071) pour l'organisation des animations « maquillage elfique » et « espace féérique » lors de la Fête Médiévale, le prix de ces prestations étant de 1 550 € TTC, frais de transport et de restauration pour une personne en sus. (n° 17-58 du 24 février 2017)
- CONTRAT avec la société L'ATELIER DE CÉRÉALINE sise 24 rue du bois à Lesdain (59258) pour une « découverte des diverses espèces de céréales » et une initiation à la meunerie lors de la Fête Médiévale, le prix de ces prestations étant de 1 040 € TTC, frais de transport, d'hébergement et de restauration pour une personne en sus. (n° 17-59 du 24 février 2017)
- CONTRAT avec la société LE BOIS SOLEIL sise 24 rue du Bois à Lesdain (59258) pour l'organisation des animations « le boisselier » et « l'atelier du mini-stère » lors de la Fête Médiévale, le prix de ces prestations étant de 1 040 € TTC, frais de transport, d'hébergement et de restauration pour une personne en sus. (n° 17-60 du 24 février 2017)
- CONTRAT avec l'association L'Herbe d'Or domiciliée Le Bourg à Anché (86700) pour l'animation d'un atelier de « fabrication de pain ancestrale » lors de la Fête Médiévale, le prix de cette prestation étant de 1 580 € TTC, frais d'hébergement et de restauration pour une personne en sus. (n° 17-61 du 24 février 2017)
- CONTRAT avec la société Serge BAROIN sise 44 rue de Cléry à Frémecourt (95830) pour l'animation « les colporteurs de fables » lors de la Fête Médiévale, le prix de cette prestation étant de 1 200 € TTC, frais de transport, d'hébergement et de restauration pour deux personnes en sus. (n° 17-62 du 24 février 2017)
- CONTRAT avec la Fauconnerie MARCHE sise le bidos à Saint-Lanne (65700) pour l'organisation d'un spectacle de rapaces lors de la Fête Médiévale, le prix de cette prestation étant de 3 850,75 € TTC, frais de déplacement, d'hébergement et de restauration pour trois personnes en sus. (n° 17-63 du 27 février 2017)
- CONTRAT avec la Sarl ETOILE EN PANNE sise 157 route de la Chabure à Saint Chamond (42400) pour l'organisation des animations « la ronde aux instruments » et « la ménagerie royale » lors de la Fête Médiévale, le prix de ces prestations étant de 7 200 € TTC et les frais de déplacement de 300 € (n° 17-64 du 27 février 2017)
- CONTRAT avec la société Roland DUVET sise 6 rue du stade Boisse à Marsais (17700) pour une démonstration de fabrication d'arc longbow médiéval, dans le cadre de la Fête

médiévale, le coût de cette prestation étant de 400 € TTC, frais de transport et de restauration pour une personne en sus. (n° 17-65 du 27 février 2017)

- CONTRAT avec l'association Tradition de Fer et de Feux domiciliée lieu-dit Le Bourg à Le Tourneur (14350) pour une démonstration de forge moyenâgeuse dans le cadre de la Fête Médiévale, le prix de cette animation étant de 960 €, frais d'hébergement et de restauration pour 3 personnes en sus. (n° 17-66 du 27 février 2017)
- CONTRAT avec l'association France Lyrique sise 23, rue des Bons Enfants à Montgeron (91230) pour l'organisation de l'animation interactive « Agnès Sorel » lors de la Fête Médiévale, pour un prix de 2 200 € TTC, frais de restauration du midi pour 3 personnes en sus. (n° 17-67 du 27 février 2017)
- MODIFICATION de la décision n° 17-47 du 10 février 2017 afin de corriger une erreur sur le coût de l'entretien annuel des barrières levantes installées sur le territoire communal par la société AT Fermetures, le prix de la prestation étant de 1 050 € HT et non de 1 040 € HT. (n° 17-68 du 3 mars 2017)
- MARCHÉ avec la société TRANSFLEX sise 97 rue des Frères Lumière à Neuilly-sur-Marne (93330) pour la fourniture et le montage de raccords flexibles et produits associés, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 8 000 € HT. (n° 17-70 du 3 mars 2017)
- MARCHÉ subséquent passé avec la société ROMY sise 7 rue des Entrepreneurs à Poitiers (86000) pour l'acquisition de mobilier de bureau destiné au service Etat-civil au prix de 2 825,89 € TTC. (n° 17-71 du 6 mars 2017)
- CONTRAT avec la société Antoine MORIAU domiciliée 7 résidence des Iles au Perreux-sur-Marne pour animer le bal du Carnaval de Printemps organisé le 18 mars 2017, le montant de cette prestation étant de 302,40 € TTC. (n°17-72 du 6 mars 2017)
- CONTRAT avec la société GANESHA EVENTS domiciliée 12 rue Paul Leduc à Bruxelles (1030) pour assurer le maquillage des participants à la parade du Carnaval de Printemps, le prix de cette prestation étant de 320 € TTC. (n° 17-73 du 6 mars 2017)
- CONTRAT avec la COMPAGNIE BELLA TRAVÉE domiciliée 7 rue Kergallic à Saint-Barthélémy (56150) pour l'organisation de l'animation « Kariguell » dans le cadre de la Fête Médiévale, le montant de cette prestation étant de 2 000 € TTC, frais d'hébergement et de restauration pour deux personnes en sus. (n°17-76 du 7 mars 2017)
- CONTRAT avec la Sarl ARMEDIA domiciliée 8 chemin des Chalettes à Morez (39400) pour l'organisation d'un atelier « création de blasons » et des animations « la Neustrie », « la toile de torture », « le grand livre des rois de France » et « les combats de chevalier » dans le cadre de la Fête Médiévale, le montant de ces prestations étant de 8 000 € TTC, frais d'hébergement et de restauration pour dix personnes en sus. (n°17-77 du 8 mars 2017)
- CONTRAT avec la Mini-Ferme de la Hersandière située à Vieux-Pont (61150) pour une animation « mini-ferme » lors de la Fête Médiévale, au prix de 953,99 €, frais d'hébergement et de restauration pour deux personnes en sus. (n°17-78 du 8 mars 2017)

- CONTRAT avec la COMPAGNIE du LION DES FLANDRES sise 126 rue Charles Dickens à Dunkerque pour des représentations du spectacle « Inventorius » lors de la Fête Médiévale, le prix de cette prestation étant de 5 100 €, frais d'hébergement et de restauration pour dix personnes en sus. (n°17-79 du 8 mars 2017)
- MARCHÉ avec la société PARISIGN sise 39 rue Michelet à Bagnolet (93170) pour la réalisation de travaux de marquage au sol (signalisation horizontale) sur le territoire communal, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 100 000 € HT. (n°17-80 du 9 mars 2017)
- MARCHÉ avec la société ADIS 95-ASM sise 164 boulevard du Général Leclerc à Pierrelaye (95480) pour des prestations d'affutage d'outils de coupe pour le Centre Technique Municipal, le montant maximum de commandes étant fixé à 25 000 € HT sur la durée totale du contrat (4 ans maximum). (n°17-81 du 13 mars 2017)

LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION – AVENANTS
--

- AVENANT prolongeant d'un an la convention conclue le 16 mars 2012 pour l'occupation d'un logement de 27,45 m² situé 2 rue Thiers, le loyer mensuel révisé s'élevant à 159,08 € et la provision pour charges à 30 €. (n° 17-56 du 24 février 2017)
- AVENANT prolongeant d'un an la convention conclue le 13 avril 2011 pour l'occupation d'un logement de 65 m² situé 41, rue des Héros Nogentais, le loyer mensuel s'élevant à 230,40 € et la provision pour charges à 60 €. (n°17-69 du 3 mars 2017)
- LOCATION de la Scène Watteau les 30 mars, 9 mai, 6 juin et 7 juillet 2017 pour les réunions du Conseil municipal au tarif de 692,30 € par date. (n° 17-74 du 7 mars 2017)
- MISE À DISPOSITION de l'espace sportif David Douillet haut au profit de l'association Académie Européenne de Krav Maga domiciliée 32 rue Auchereau à Paris (75019), le 30 avril 2017, pour l'organisation d'un stage, moyennant le paiement d'une redevance de 202,86 €. (n°17-75 du 7 mars 2017)

RÉGIES

- CRÉATION au 1^{er} mars 2017 d'une régie pour l'encaissement des recettes de voirie collectées par la société Indigo, délégataire en charge du service public du stationnement. (n° 17-54 du 22 février 2017)

SUBVENTIONS

- DEMANDE DE SUBVENTION d'un montant de 10 712 € à M. Cambon et Mme Procaccia, sénateurs du Val de Marne, au titre de leur réserve parlementaire, pour le financement de travaux de rénovation de l'éclairage public rue de Coulmiers, le montant prévisionnel de cette opération étant de 31 094,10 € HT. (n° 17-52 du 21 février 2017)

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 10